

DEPARTEMENT : 70 HAUTE SAONE



N° 1253 DEP

TAUX
FDL
2018

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2018

I - PRODUIT DE TAXE FONCIERE A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2017 1	Taux d'imposition départemental de 2017 2	Moyenne nationale des taux départementaux 3	Bases d'imposition Prévisionnelles 2018 4	Produit à taux constants (col.4 x col.2) 5	Pour information : Part de CVAE imposée au profit du département 3
Taxe foncière (bâti).....	225 909 841	24,48	16,36 %	230 642 000	56 461 162	5 509 177

II - DECISIONS DU CONSEIL GENERAL

1. PRODUIT DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE ATTENDU POUR 2018 : 56.461.162

= 77.679.718 - 2 855 546 - 494 393 - 8 125 423 - 5 241 311 - 4 501 883 + 0

Produit nécessaire à l'équilibre du budget Dotation allocations compensatrices 4 Produit des IFR 6 Produit de la CVAE 6 DCRTP 8 Versement GIR 8 Prélèvement GIR

2. TAUX VOTE AU TITRE DE LA TAXE FONCIERE SUR LE BATI POUR 2018 : 24,48% 9

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES 4

Taxe d'habitation :	1 451 878
Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	76 325
b. ZFU et baux à réhabilitation	0
c. Exonérations DOM : anti-sismique et zone franche	0
Taxe foncière (non bâti) :	937 519
Taxe professionnelle :	
a. Dotation unique spécifique (TP)	264 236
b. Réduction des bases des créations d'établissements	18 058
c. Exo. en zones d'aménagement du territoire et ZFDOM	107 175

2a. BASES EXONEREES DE TAXE FONCIERE 10

Bases exonérées par le conseil général	94 595
Bases exonérées par la loi (ECF et certaines zones)	8 068 747

2b. CVAE - DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS 7

a. CVAE : part dégrevée	2 616 246
b. CVAE : part relative aux exonérations compensées	355
c. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	3 003

2c. PRODUIT DES IFR

a. Éoliennes terrestres	
b. Hydroliennes	
c. Centrales électriques	
d. Centrales photovoltaïques	2 862
e. Centrales hydrauliques	8 004
f. Stations radioélectriques	381 005
g. Gaz - stockage et transport	102 522

A VESOUL

Le préfet,

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

le

JEAN PAUL JOUBERT

le 21 MARS 2018



A VESOUL

le 05 avril 2018

Le Président du Conseil départemental,



Yves KRATTINGER

FEUILLE A RETOURNER AUX SERVICES PEFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX